



FLASH INFO – 30 avril 2024

**Lancement de 7 appels à financeurs pour
un montant total maximum de 81,9 millions d’euros HT
(11,7 TWh cumac de CEE CL)**

**Propositions à faire parvenir à chaque porteur concerné
à l’adresse avant mardi 28 mai 2024 – 13h00**

PROGRAMME "ENERSOL"
Programme n° PRO-INNO-78
FERMES EN VIE lance un appel à financeurs pour
un montant maximum de 16,98 M€ HT
(2,426 TWh cumac)

Le programme CEE « ENERSOL », porté par FERMES EN VIE, vise à contribuer aux actions d'efficacité énergétique et la transition agroécologique des exploitations agricoles françaises.

Le dispositif se déploie selon 3 axes :

- La mise en œuvre d'un parcours national d'accompagnement pour les projets de transition énergétique et agroécologique, pour les agriculteurs en activité comme ceux en cours d'installation ;
- La création d'un réseau de soutien aux collectifs d'agriculteurs comprenant plusieurs lots d'aides (postes d'animateurs, financements d'études, de formations, de matériel et d'actions spécifiques) ;
- L'expérimentation d'un fonds de garantie pour faciliter l'accès au crédit aux projets de transitions des pratiques ;

Les obligés intéressés ont jusqu'au **mardi 28 mai 2024 – 13h** pour proposer un engagement.

Le programme ENERSOL a pour objectifs d'ici la fin de l'année 2027 de :

- Déployer 50 postes d'animateurs de collectifs agricoles ;
- Accompagner 5000 exploitations agricoles dans leur projet de transition, sur 6 régions;
- Accorder 250 prêts bancaires sous caution privilégiée du programme ;

FERMES EN VIE est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 16,98 millions d'euros HT correspondant à 2,426 TWhcumac de CEE CL (à 7 €/MWhc) pour la période 2024-2027.

Il est proposé d'ouvrir le financement en 23 tranches de 0,1 TWhcumac et 1 tranche de 0,126 TWhcumac.

Les contributions au programme ENERSOL seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et pourront intervenir jusqu'au 31 décembre 2027.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COFIL) qui se réunira à *minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le numéro SIREN et le nom du financeur ;
- Le montant en euros et le volume correspondant par tranche de 0,1 TWh cumac que l'obligé s'engage à financer sur 2024-2027 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau prévisionnel de son obligation pour la période P5 et pour l'année 2023, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de la sobriété énergétique des exploitations agricoles et son expertise sur le sujet.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade ou ayant un faible ratio entre financement de programmes CEE et obligation (15% de la note finale) ; les candidats n'ayant pas financé de programme recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (15% de la note finale) ;
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la sobriété énergétique des exploitations agricoles et expertise sur le sujet (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 4 = priorité aux obligés favorisant une transition énergétique locale (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 5 = Qualité de l'offre (30% de la note finale) au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc.

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à FERMES EN VIE par e-mail en PDF sur papier à en-tête et signé à enersol@feve.co, avant le mardi 28 mai 2024 à 13h00.

PROGRAMME WATT WATCHERS

Programme n° PRO-INNO-79

L'association Watt Watchers lance un appel à financeurs pour un montant maximum de 16,4 M€ HT (2,342 TWh cumac)

Le programme CEE « **Watt Watchers** », porté par l'association Watt Watchers vise à :

- Accompagner 600 000 foyers à la sobriété à travers un parcours complet d'économie d'énergie (écogestes, matériel économe et suivi post-rénovation),
- Expérimenter à grande échelle différentes méthodes de mesure des économies d'énergie réelles en utilisant les données disponibles via les compteurs communicants (électricité, gaz et bois).

L'accompagnement s'appuiera sur une approche novatrice combinant :

- un volet physique, avec la mobilisation d'ambassadeurs, des partenariats avec des associations écologiques, des coachings "pair à pair" et des événements locaux de mobilisation (stands, ateliers collectifs, ...)
- un volet digital basé sur une application gratuite pour rendre la sobriété énergétique positive et durable.

L'expérimentation inclura la constitution d'une base de données avec les actions menées et la mesure des économies d'énergie réelle réalisées pour les 600 000 foyers accompagnés, dont 15 000 rénovations.

Les obligés intéressés ont jusqu'au **mardi 28 mai 2024 – 13h** pour proposer un engagement.

L'association Watt Watchers est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 16.4 millions d'euros HT correspondant à 2,342 TWhcumac de CEE CL (à 7 €/MWhc) pour la période 2024-2027.

Il est proposé d'ouvrir le financement en 23 tranches de 0,1 TWh cumac et 1 tranche de 42 GWhcumac.

Les contributions au programme Watt Watchers seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et pourront intervenir jusqu'au 31 décembre 2027.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COFIL) qui se réunira à *minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le numéro SIREN et le nom du financeur ;
- Le montant en euros et le volume correspondant par tranche de 0,1 TWh cumac que l'obligé s'engage à financer sur 2024-2027 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;

- Le niveau prévisionnel de son obligation pour la période P5 et pour l'année 2023, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de la sobriété énergétique ainsi que la mesure des économies d'énergie réelles et son expertise sur le sujet.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade ou ayant un faible ratio entre financement de programmes CEE et obligation (10% de la note finale) ; les candidats n'ayant pas financé de programme recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (10% de la note finale) ;
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la sobriété énergétique ainsi que la mesure des économies d'énergie réelles et expertise sur le sujet (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 4 = Qualité de l'offre (35% de la note finale) au regard des propositions d'appui au recrutement de foyers participants pour le programme Watt Watchers. La clarté et le niveau d'engagement de l'obligé seront particulièrement examinés.
- Sous-critère 5 = Qualité de l'offre (25% de la note finale) au regard des propositions d'appui pour la collecte de données de mesure d'impact de rénovations, en termes d'économies d'énergie réalisées.

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à l'association Watt Watchers par e-mail en PDF sur papier à en-tête et signé à Pascale Mouget : pascale.mouget@winter-energies.fr, avant le mardi 28 mai 2024 à 13h00.

PROGRAMME CUBE Logement
Programme n° PRO-INNO-80
GIE CUBE Logement lance un appel à financeurs pour
un montant maximum de 13,48 M€ HT
(1,926 TWh cumac)

Le programme CEE « **CUBE Logement** », porté par le GIE CUBE Logement composé du Cerema et de la société A4MT, vise à faciliter l'apprentissage de la sobriété énergétique pour les organisations participantes (gestionnaires de résidences d'habitat collectif). Il s'agit d'accompagner les acteurs dans le déploiement d'actions de sobriété énergétique auprès des habitants et de tout personnel de gestion ou d'accompagnement pour s'entendre sur de nouveaux usages sobres.

Le dispositif a vocation à :

- Organiser un concours d'économies d'énergie et d'émissions de CO2 en proposant des actions immédiates sur la gestion énergétique afin de valoriser et accélérer l'engagement des habitants, améliorer le confort au sein des logements, inciter les résidents à devenir les acteurs de leur maîtrise énergétique,
- Former les personnels de proximité ou cadres intervenant dans la gestion de locative des organisations engagées,
- Mobiliser, sensibiliser et accompagner des résidents sur les enjeux de sobriété énergétique via des actions concrètes, collectives, physiques comme digitales, dans les logements et résidences, grâce à une communication et un événementiel efficaces et visibles nationalement.

Les obligés intéressés ont jusqu'au **mardi 28 mai 2024 – 13h** pour proposer un engagement.

Le programme CUBE Logement a pour objectifs :

- D'embarquer 5 000 résidences soit environ 1 000 000 français dans un concours national sur les consommations énergétiques,
- De former 20 000 personnels de proximité et cadres (vie des résidences et gestion locative) au déploiement d'un programme d'accompagnement à la sobriété énergétique,
- De faire baisser de 10 à 20% les consommations d'énergie chez les candidats.

Le GIE CUBE Logement est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 13,48 millions d'euros HT correspondant à 1,926 TWh cumac de CEE CL (à 7 €/MWhc) pour la période 2024-2027.

Il est proposé d'ouvrir le financement en 18 tranches de 0,1 TWhcumac et une tranche de 0,126 TWhcumac.

Les contributions au programme « **CUBE Logement** » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et pourront intervenir jusqu'au 31 décembre 2027.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COPIL) qui se réunira à *minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le numéro SIREN et le nom du financeur ;
- Le montant en euros et le volume correspondant par tranche de 0,1 TWh cumac que l'obligé s'engage à financer sur 2024-2027 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau prévisionnel de son obligation pour la période P5 et pour l'année 2023, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de l'accompagnement des ménages à la sobriété énergétique et son expertise sur le sujet.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade ou ayant un faible ratio entre financement de programmes CEE et obligation (30% de la note finale) ; les candidats n'ayant pas financé de programme recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur l'accompagnement des ménages à la sobriété énergétique et expertise sur le sujet (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 4 = Qualité de l'offre (30% de la note finale) au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc.

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5^{ème} période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à GIE CUBE Logement par e-mail en PDF sur papier à en-tête et signé à « nom et prénom du correspondant » : sebastien.bouillet@a4mt.com avant le mardi 28 mai 2024 à 13h00.

PROGRAMME ECONOMEE

Programme n° PRO-INNO-81

EFFY SERVICES lance un appel à financeurs pour un montant maximum de 7,322 M€ HT (1,046 TWh cumac)

Le programme CEE « Economie », porté par la SAS Effy Services, vise à mesurer et amplifier, grâce à la sobriété, l'impact d'une rénovation énergétique, financée en tout ou partie par le dispositif des Certificats d'économies d'énergie, sur la consommation et les factures d'énergie d'un ménage.

Le dispositif a vocation à accompagner jusqu'à 100 000 foyers, sans condition de revenus et toutes énergies de chauffage confondues (électricité, gaz, fioul...), souhaitant rentabiliser au maximum les travaux de rénovation énergétique qu'ils ont récemment achevés.

Les obligés intéressés ont jusqu'au **mardi 28 mai 2024 – 13h** pour proposer un engagement.

Le programme Economie a pour objectifs de :

- Déployer une plateforme numérique de collecte et de suivi des consommations d'énergie avant et après travaux de rénovation énergétique ;
- Etudier les économies d'énergies réelles générées par les travaux de rénovation énergétique et les restituer aux ménages ;
- Maximiser les économies d'énergie réelles post travaux en limitant l'effet rebond et en mobilisant des actions de sobriété énergétique ;
- Etudier la faisabilité d'un modèle de garantie assurantielle des économies d'énergie post travaux de rénovation énergétique.

EFFY SERVICES est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 7,322 M€ HT correspondant à 1,046 TWhcumac de CEE CL (à 7 €/MWhc) pour la période 2024-2027.

Il est proposé d'ouvrir le financement en 9 tranches de 0,1 TWhcumac et une de 0,146 TWhcumac.

Les contributions au programme **Economie** seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et pourront intervenir jusqu'au 31 décembre 2027.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COFIL) qui se réunira à *minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le numéro SIREN et le nom du financeur ;

- Le montant en euros et le volume correspondant par tranche de 0,1 TWh cumac que l'obligé s'engage à financer sur 2023-2027 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau prévisionnel de son obligation pour la période P5 et pour l'année 2023, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de la sobriété énergétique et son expertise sur le sujet.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade ou ayant un faible ratio entre financement de programmes CEE et obligation (30% de la note finale) ; les candidats n'ayant pas financé de programme recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la sobriété énergétique et expertise sur le sujet (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 4 = Qualité de l'offre (30% de la note finale) au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc.

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à Effy Services par e-mail en PDF sur papier à en-tête et signé à Eurydice Lafferayrie : eurydice.lafferayrie@effy.fr, avant le mardi 28 mai 2024 à 13h00.

PROGRAMME BUNGALOW 2
Programme n° PRO-INNO-82
TIPEE lance un appel à financeurs pour
un montant maximum de 7,895 M€ HT
(1,128 TWh cumac)

Le programme CEE **BUNGALOW 2**, porté par TIPEE vise à accompagner les établissements hôteliers des Outremer dans la mise en place d'une démarche d'économie d'énergie.

Le dispositif a vocation à accompagner les établissements hôteliers ultramarins de La Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique et Guyane dans la réduction de leurs consommations énergétiques et leurs impacts environnementaux selon les trois modalités suivantes :

- Par la formation et information : La formation du personnel sur les actions d'économie d'énergie réalisables et les messages clés à tenir auprès des clients. La sensibilisation et information de la clientèle sur les bonnes pratiques d'usage énergétique dans les établissements hôteliers.
- Par l'accompagnement de chaque établissement à l'identification des gisements d'économie d'énergie et la mise en place des mesures correctives. L'identification du gisement se fera par la réalisation des audits énergétiques approfondis et par la mise en place de comptages et de suivis de consommations énergétiques de l'établissement et de ses postes les plus énergivores. Ces deux axes permettront de mettre en place un plan d'actions pour atteindre les objectifs fixés par le décret éco énergie tertiaire.
- Par un accompagnement administratif et technique pour la mise en œuvre des préconisations d'améliorations énergétiques des établissements identifiées précédemment, et de financement d'instrumentation de suivi énergétique. Le comptage énergétique permettra de mesurer les économies engendrées par ces travaux. Une hiérarchisation des travaux sera proposée en fonction des coûts d'investissements et du potentiel d'économie d'énergie engendré.

Les obligés intéressés ont jusqu'au **mardi 28 mai 2024 – 13h** pour proposer un engagement.

Le programme BUNGALOW 2 a pour objectif :

- 1 000 000 de clients des établissements hôteliers sensibilisés et informés,
- 800 employés formés,
- 93 établissements hôteliers accompagnés pour la réalisation des travaux et suivi énergétique avec un minimum de 15% d'économies d'énergie dans l'ensemble des établissements hôteliers participants au programme.

TIPEE est aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 7,895 millions d'euros HT correspondant à 1,128 TWhcumac de CEE CL (à 7 €/MWhc) pour la période 2024-2027.

Il est proposé d'ouvrir le financement en 10 tranches de 0,1 TWh cumac et 1 tranche de 0,128 TWh cumac.

Les contributions au programme **BUNGALOW 2** seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et pourront intervenir jusqu'au 31 décembre 2027.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COFIL) qui se réunira *a minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le numéro SIREN et le nom du financeur ;
- Le montant en euros et le volume correspondant par tranche de 0,1 TWh cumac que l'obligé s'engage à financer sur 2024-2027 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau prévisionnel de son obligation pour la période P5 et pour l'année 2023, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de l'économie d'énergie dans le secteur hôtelier et son expertise sur le sujet.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade ou ayant un faible ratio entre financement de programmes CEE et obligation (30% de la note finale) ; les candidats n'ayant pas financé de programme recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de l'économie d'énergie dans le secteur hôtelier et expertise sur le sujet (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 4 = Qualité de l'offre (30% de la note finale) au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc.

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à TIPEE par e-mail en PDF sur papier à en-tête et signé à CORDEIRO MENDONÇA Kátia : katia.cordeiro@plateforme-tipee.com, avant le mardi 28 mai 2024 à 13h00.

PROGRAMME Mob'Sport
Programme n° PRO-INNO-83
« SASU Mob'Sport » lance un appel à financeurs pour un
montant maximum de 16,43 M€ HT
(2,343 TWh cumac)

Le programme CEE « **Mob'Sport** », porté par la SASU Mob'Sport (filiale à 100% de l'UNION sport & cycle) et co-porté par la SAS ROZO vise à « Accompagner la mobilité des spectateurs et sportifs amateurs, en étudiant leurs pratiques et en favorisant les déplacements décarbonés ».

Le dispositif a vocation à engager 6 ligues de sport professionnel (40 clubs et 120 territoires accompagnés) et 30 ligues de sport amateur ainsi qu'un grand évènement sportif international dans une démarche favorisant une mobilité durable et décarbonée alors que le bilan énergétique de ce secteur est généré à 80% par le transport.

Les obligés intéressés ont jusqu'au **mardi 28 mai 2024 – 13h** pour proposer un engagement.

Le programme Mob'Sport a pour objectifs :

- Accompagner les acteurs publics et privés du sport dans l'optimisation des déplacements liés aux événements sportifs et favoriser le changement de comportement des spectateurs et sportifs.
- Réalisation d'études des flux mobilités (diagnostics territoriaux) en proposant des outils adaptés et des formations permettant aux acteurs de s'en saisir, puis de favoriser la mise en place de plans d'action grâce à un accompagnement des acteurs.
- Proposer des aides financières sous la forme d'incitation à destination des porteurs de billets pour favoriser leur mobilité décarbonée et à destination des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et des opérateurs de transport pour la mise en place de solutions venant renforcer la disponibilité des modes de transports décarbonés.

La « SASU Mob'Sport » et la « SAS ROZO » sont aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 16,43 millions d'euros HT correspondant à 2,343 TWhcumac de CEE CL (à 7 €/MWhc) pour la période 2024-2027.

Il est proposé d'ouvrir le financement en 22 tranches de 0,1 TWh cumac et 1 tranche de 0,143 GWhcumac.

Les contributions au programme « **Mob'Sport** » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et pourront intervenir jusqu'au 31 décembre 2027.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COFIL) qui se réunira *a minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le numéro SIREN et le nom du financeur ;
- Le montant en euros et le volume correspondant par tranche de 0,1 TWh cumac que l'obligé s'engage à financer sur 2024-2027 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau prévisionnel de son obligation pour la période P5 et pour l'année 2023, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de la mobilité décarbonée des spectateurs et sportifs amateurs et son expertise sur le sujet.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade ou ayant un faible ratio entre financement de programmes CEE et obligation (30% de la note finale) ; les candidats n'ayant pas financé de programme recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la mobilité décarbonée des spectateurs et sportifs amateurs et expertise sur le sujet (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 4 = Qualité de l'offre (30% de la note finale) au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc.

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5^{ème} période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à « SASU Mob'Sport » et « SAS ROZO » par e-mail en PDF sur papier à en-tête et signé à « JACQUART Damien : damien.jacquart@unionsportcycle.com ; JOLY Flavie : f.joly@rozo.fr », avant le mardi 28 mai 2024 à 13h00.

PROGRAMME LUD+

Programme n° PRO-INNO-72

ROZO, le Cerema et Logistic-Low-Carbon lance un appel à financeurs pour un montant maximum de 3,5 M€ HT (0,5 TWh cumac)

Le programme CEE « LUD+ », porté par ROZO, le Cerema et Logistic-Low-Carbon vise à faciliter la transition des acteurs publics et privés vers une logistique urbaine durable. Un nouvel axe, DigiLog (Digitalisation appliquée à la logistique urbaine), a été ajouté au Programme CEE LUD+. Cet axe a pour objectif de favoriser et accélérer la transition numérique de la logistique urbaine en accompagnant les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans l'identification, la compréhension, l'harmonisation et la numérisation des règlements de circulation et des zones de livraison, en utilisant notamment les bases de données nationales telles que Dialog et Open Data. Dans ce contexte, ROZO, le Cerema et Logistic-Low-Carbon sont actuellement à la recherche de financements pour ce nouvel axe, DigiLog, intégrée au programme CEE LUD+.

Cet axe a vocation à :

- Accélérer et massifier la transformation digitale des réglementations de circulation et d'aires de livraison.

Les obligés intéressés ont jusqu'au **mardi 28 mai 2024 – 13h** pour proposer un engagement.

Le programme LUD+ a pour objectif :

- D'accompagner 60 agglomérations - prioritairement celles concernées par des ZFE-m ;
- De déployer 120 actions opérationnelles sur les territoires et de favoriser leur mutualisation ;
- De former 700 acteurs ;
- De réaliser 40 séminaires ;
- De construire un centre de ressources pour pérenniser les outils et les démarches territoriales engagées ;
- Accélérer et massifier la transformation digitale des réglementations de circulation et d'aires de livraison.

ROZO, le Cerema et Logistic-Low-Carbon sont aujourd'hui à la recherche de financeurs pour un montant maximal de 3,5 millions d'euros HT correspondant à 0,5 TWhcumac de CEE CL (à 7 €/MWhc) pour la période 2024-2026.

Il est proposé d'ouvrir le financement en 5 tranches de 0,1 TWh cumac.

Les contributions au programme « LUD+ » seront versées par les financeurs sur présentation des appels de fonds émis par le porteur et pourront intervenir jusqu'au 31 décembre 2026.

En échange de leur contribution, les partenaires financeurs éligibles au dispositif CEE recevront des attestations émises par le porteur sous 30 jours après la réception des fonds.

Les partenaires financeurs seront membres du comité de pilotage (COPIL) qui se réunira à *minima* semestriellement.

Les candidatures devront préciser :

- Le numéro SIREN et le nom du financeur ;
- Le montant en euros et le volume correspondant par tranche de 0,1 TWh cumac que l'obligé s'engage à financer sur 2024-2026 en justifiant de sa capacité financière en fonction de ses obligations ;
- Le niveau prévisionnel de son obligation pour la période P5 et pour l'année 2023, le montant sur lequel il est déjà engagé dans d'autres programmes CEE ainsi que les noms des programmes concernés (**un défaut d'informations sur ces éléments rendra la réponse nulle et non avenue**) ;
- Le niveau de connaissance du candidat dans les programmes CEE ;
- L'intérêt et l'engagement de l'obligé dans les politiques, programmes et actions en faveur de la logistique urbaine et son expertise sur le sujet.

Afin de déterminer les candidats lauréats à cet appel à financement, le porteur sélectionnera les offres selon les critères suivants :

- Sous-critère 1 = priorité aux obligés n'ayant pas ou peu financé de programme à ce stade ou ayant un faible ratio entre financement de programmes CEE et obligation (30% de la note finale) ; les candidats n'ayant pas financé de programme recevront la note maximale pour ce critère.
- Sous-critère 2 = connaissance des dispositifs CEE (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 3 = engagement dans les politiques, programmes et actions en faveur de la logistique urbaine et expertise sur le sujet (20% de la note finale) ;
- Sous-critère 4 = Qualité de l'offre (30% de la note finale) au regard de la clarté et de la cohérence des éléments exposés, des propositions d'appui à la mise en œuvre et la connaissance du programme, des engagements de l'obligé dans la transition écologique, de l'intérêt et la motivation du candidat, etc.

Cet appel à financeurs s'inscrit dans le cadre des principes de sélection et de financement des programmes CEE de la 5ème période posés par la Doctrine CEE dont le détail est disponible sous : <https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement>

Les obligés intéressés par le financement du programme adresseront leur proposition à « ROZO » par e-mail en PDF sur papier à en-tête et signé à « BONIFAY Lénéais » : « l.bonifay@rozo.fr », avant le mardi 28 mai 2024 à 13h00.